

Question orale de Mme Lederman-Bucquet : Prise en otage d'une jeune Française.

Mme Lederman-Bucquet évoque les circonstances d'un fait divers tragique qui s'est produit en janvier : une jeune Française, en fuite, a été impliquée dans une sombre histoire de proxénétisme et retenue prisonnière dans une cave à Uccle.

Comment éviter de telles situations ? Les policiers de quartier ont parfois du mal à s'introduire dans les communautés en difficulté. Peut-être faudrait-il instituer des « grands frères », qui, grâce à un maillage plus efficace du territoire, garantiraient une connaissance plus fine de l' « underground » car une telle organisation criminelle devait être connue dans le quartier.

Les agents de quartier ne pourraient-ils pas jouer un rôle accru afin d'éviter ce genre de drame ?

M. le Bourgmestre ne veut en aucune manière minimiser ce drame mais tient à souligner qu'il s'agit en l'occurrence d'un cas isolé tout à fait exceptionnel.

Cependant, M. le Bourgmestre est très admiratif face au travail en amont accompli par la police, avec laquelle il entretient des rapports presque quotidiens. Il souligne à cet égard le travail discret et efficace des agents de quartier, grâce auquel des histoires aussi sordides surviennent rarement.

Mais de manière générale, la commune d'Uccle est moins touchée que d'autres par des phénomènes de ce type.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch avoue une certaine réticence à l'égard de l'affirmation de Mme Lederman-Bucquet selon laquelle « une telle organisation criminelle devait être connue dans le quartier ». Une telle allégation n'est pas exempte de sous-entendus déplaisants envers la population de ce quartier.

Pour ce qui concerne le volet prévention, la tâche des éducateurs de rue consiste à mener un travail de proximité auprès de la jeunesse pour l'accompagner de manière individuelle et collective. Il ne s'agit en aucune manière d'assumer un rôle de « grand frère » ou d'indicateur de police.

Mme Lederman-Bucquet précise qu'elle n'avait pas l'intention de stigmatiser qui que ce soit et regrette que M. l'Echevin Lambert-Limbosch ait fait cette remarque.